

PSA FINANCE

LE MOTEUR DE VOS RÊVES

Une CITROËN, vous en rêvez mais comment concrétiser votre rêve ?

Qui mieux que PSA Finance peut vous offrir une solution de financement pour acquérir votre CITROËN ? En fonction de votre budget, de votre utilisation et de votre kilométrage, votre distributeur CITROËN recherchera avec vous la solution idéale.



PSA
FINANCE

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

CITROËN PRIVATE LEASE

VOUS VOUS OCCUPEZ DU CARBURANT,
NOUS FAISONS LE RESTE



SIMPLICITÉ : UN SEUL
LOYER POUR TOUTES VOS
PRESTATIONS AUTOMOBILES

ALL IN : VOTRE BUDGET EST
SOUS CONTRÔLE

Avec CITROËN Private Lease*, à l'exception du carburant, tout est compris. En d'autres termes, une fois que vous y avez souscrit, vous n'aurez plus aucune surprise et vous saurez exactement où vous allez au volant de votre CITROËN.

CITROËN Private Lease offre les mêmes avantages que le leasing opérationnel des professionnels.

Ce qui est compris :

- l'utilisation de votre véhicule,
- les taxes (de circulation et de mise en circulation),
- l'assurance responsabilité civile,
- les entretiens et les pneus classiques + les pneus hiver (option),
- les pièces de rechange,
- la garantie constructeur pendant toute la durée du contrat,
- l'assistance sur la route,
- la couverture des dommages matériels.

D'autres bonnes nouvelles ?

- vous n'immobilisez pas inutilement votre capital en ne payant que l'utilisation de votre CITROËN,
- il n'y a pas d'acompte à payer,
- dans un monde automobile en plein changement (hybride, électrique,..), vous ne prenez aucun risque quant à la valeur résiduelle du véhicule,
- au terme du contrat, vous rendez votre véhicule et pouvez l'échanger pour une nouvelle CITROËN et ainsi rouler en permanence avec un modèle récent.

* Offre de location longue durée sous réserve d'acceptation et réservée aux particuliers, résidents en Belgique.

CITROËN AUTOFIN

UNE FORMULE DE CRÉDIT POUR VOUS SENTIR LIBRE COMME L'AIR



SOUPLESSE : UNE DURÉE
AU CHOIX AVEC OU SANS
ACOMPTE

SÉRÉNITÉ : UNE MENSUALITÉ
CONSTANTE JUSQU'À LA FIN
DE VOTRE CONTRAT

Avec CITROËN Autofin*, vous avez le choix de verser ou non un acompte.

Ce paiement s'effectue via des versements mensuels fixes sur une durée de maximum
72 mois (selon les dispositions légales, applicables aux particuliers)

* Forme de crédit : prêt à tempérament avec ou sans acompte et durée maximum de 72 mois.
Offre de crédit sous réserve d'acceptation du dossier.

CITROËN **EASY WAY**

CHANGER DE CITROËN QUAND ÇA VOUS PLAÎT



ACCESSIBILITÉ :
UNE FAIBLE MENSUALITÉ
ADAPTÉE À VOTRE BUDGET

FACILITÉ :
UNE VALEUR DE REPRISE
GARANTIE

NOUVEAUTÉ :
UN VÉHICULE NEUF
RENOUVELÉ RÉGULIÈREMENT

Le financement CITROËN Easy Way* vous propose une façon originale et intelligente d'acquiesir votre nouvelle CITROËN. Après le versement de mensualités faibles, vous pouvez conserver votre CITROËN ou la remplacer par une nouvelle.

Un exemple : vous choisissez votre CITROËN. Vous versez un acompte de 15% minimum. Ensuite, vous payez pendant 3 ou 4 ans de très faibles mensualités. Et la CITROËN de vos rêves devient très accessible.

En fin de contrat, vous avez le choix entre :

- acheter une nouvelle CITROËN. Dans ce cas, votre distributeur reprend votre CITROËN actuelle et règle la dernière mensualité (valeur de rachat garantie). Pour un investissement limité, vous voilà propriétaire d'une CITROËN neuve et garantie à 100%,
- garder votre CITROËN en payant la dernière mensualité au montant convenu.

Avec CITROËN Easy Way, vous ne payez que l'usage de la voiture. Vous pouvez donc vous offrir une voiture neuve plus rapidement avec un budget réduit et sans le moindre souci.

* Forme de crédit: prêt à tempérament avec acompte de minimum 15% et durée maximum de 60 mois.
Offre de crédit sous réserve d'acceptation du dossier.

PSA CREDIT PROTECTION

AUCUN NUAGE À L'HORIZON...



PRÉVOYANCE :

L'ASSURANCE DE VOS
MENSUALITÉS EN CAS DE
COUP DUR

SÉCURITÉ TOTALE :

UNE PROTECTION EN CAS
DE DÉCÈS, D'INVALIDITÉ OU
D'INCAPACITÉ

La formule PCP CLASSIC* vous garantit:

- le remboursement de votre emprunt en cas de décès, d'invalidité totale et permanente,
- le versement des mensualités durant la période d'incapacité totale et temporaire acceptée.

De plus, si vous êtes deux à signer le financement, la formule PCP DUO* permet de couvrir:

- l'emprunteur principal pour les mêmes risques que le PCP Classic,
- le co-emprunteur en cas de décès**.

Il existe des solutions de protection du crédit adaptées à chacun.
N'hésitez pas à demander conseil à votre distributeur.

* PCP Classic et PCP Duo sont des conventions d'assurances collectives souscrites par PSA Finance Belux S.A. auprès de PSA Insurance Europe Limited, une société d'assurance, exerçant en libre prestation de services immatriculée à Malte sous le numéro C68963 – Siège social : Mediterranean Building, 53 Abate Rigord Street, Ta'Xbiex, XBX1122 Malte. Autorité chargée du contrôle : Malta Financial services Authority (MFSA), Notabile Road, Attard BKR 3000, Malte. Cette société d'assurances est une filiale indirecte de Peugeot S.A. qui détient également, de manière indirecte, PSA Finance Belux S.A. Ces types d'assurances peuvent être souscrits auprès de différentes compagnies. Les informations ci-dessus sont données à titre purement informatif. Seules les conditions particulières et générales du contrat sont légalement opposables. ** Si les deux emprunteurs éventuels souhaitent être couverts exactement de la même façon, ils peuvent parfaitement souscrire 2 PCP Classic.

CITROËN ASSURANCE

L'ASSURANCE AUTO QUI PENSE À TOUT



GARANTIE :

PAS DE PERTE DE VALEUR
POUR VOTRE NOUVELLE
VOITURE PENDANT LES 3
PREMIÈRES ANNÉES

COUVERTURE ÉTENDUE :

LA VALEUR DE REPRISE DE
VOTRE VOITURE ACTUELLE
ASSURÉE EN ATTENDANT LA
NOUVELLE

La protection du véhicule

- 3 ans de garantie de valeur. En cas de perte totale ou de vol, CITROËN Assurance* donne la possibilité de choisir une indemnisation classique en espèces ou une nouvelle CITROËN de la même valeur catalogue. Cette garantie-valeur est valable pendant les 3 premières années de votre CITROËN.
- **UNIQUE :** couverture perte totale du véhicule repris. Si votre distributeur CITROËN reprend votre voiture actuelle, celle-ci est également couverte par l'omnium complète CITROËN Assurance et ce, jusqu'à la livraison de votre nouvelle CITROËN. En cas de perte totale du véhicule repris suite à un accident, CITROËN Assurance vous indemnise à concurrence du prix de reprise fixé entre votre distributeur et vous.
- Une franchise fixe dès la souscription du contrat et même 0 euro au premier sinistre. Vous ne payez pas de franchise lors de votre premier accident si les réparations HTVA dépassent le montant de la franchise fixe et sont réalisées par un point de vente agréé Peugeot ou si votre voiture est déclarée en perte totale.

Vous souhaitez toutes les infos nécessaires sur le produit CITROËN Assurance, les garanties proposées, les conditions de souscription ou demander une offre ? Contactez-nous gratuitement sans tarder au 0800 23 119. Le produit CITROËN Assurance est une assurance qui rassemble les garanties. Responsabilité, Protection du véhicule (omnium, omnium 24+, mini-omnium et mini-omnium 24+), Protection du Conducteur, Protection juridique et Assistance. Ce produit a été développé par A.Belgium, compagnie d'assurances belge, et est soumis au droit belge. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite. Ce produit CITROËN Assurance est réservé à la Belgique. N'oubliez pas de consulter les conditions générales d'assurance de ce produit avant de le souscrire. Les couvertures offertes sont nombreuses et expliquées dans ces conditions qui précisent également les éventuelles limites et exclusions des garanties. Vous pouvez obtenir ce document gratuitement sur le site Internet www.citroen.be. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez faire appel au service Customer Protection (boulevard du Souverain 25 à 1170 Bruxelles, e-mail : customer.protection@axa.be). Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman Assurances, square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as). Citroën Assurance est un produit d'A.Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) Siège social : boulevard du Souverain 25 à B-1170 Bruxelles • Tél. : 02 678 61 11 • Fax : 02 678 93 40 • N° BCE : TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles. PSA Finance Belux S.A. • avenue de Finlande 8 boîte 2 à B-1420 Braine-l'Alleud • N° BCE 0417.159.386 • Tél. : +32 2 370 77 11 • Fax : +32 2 332 12 33 • psafinance@psa-finance.com. N° d'inscription FSMA 019653A • IBAN : BE86 3100 0100 5250 • BIC : BBRU BE BB, agit en tant qu'agent d'assurances lié d'A.Belgium S.A. Les points de vente Citroën agréés FSMA agissent en tant que sous-agents de PSA Finance Belux SA. Les points de vente Citroën non-agrégés FSMA agissent en tant qu'apporteurs de clients.



La protection du conducteur

- Sécurité du conducteur : cette option indemnise le conducteur pour ses propres dommages corporels et les autres frais qui en découlent. Le montant de l'indemnité peut atteindre 1.500.000 euros par sinistre.

La protection de la mobilité

- Première assistance automatiquement incluse en cas d'accident, de tentative de vol, de vol ou d'incendie.
- Grâce à l'omnium, en cas de vol ou de sinistre total, en attendant votre nouvelle CITROËN, vous pouvez compter dès le premier jour sur un véhicule de remplacement gratuit pour une durée de 3 mois maximum.

Pour connaître tous les avantages et conditions de CITROËN Assurance, téléphonez gratuitement au 0800 23 119.

PSA Finance Belux S.A. (prêteur et annonceur) • avenue de Finlande 8 b2 - B-1420 Braine-l'Alleud • BCE n° 0417.159.386
Tél. : +32 (0)2 370 77 11 • Fax: +32 (0)2 332 12 33 • psafinance@psa-finance.com
Numéro d'inscription FSMA 019653A • IBAN : BE86 3100 0100 5250 • BIC : BBRU BE BB
E.R. : Jean-Marc Van Droogenbroeck • avenue de Finlande 8 b2 - B-1420 Braine-l'Alleud • Tél. : +32 (0)2 370 77 11 • Édition : 01/2017

